

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Mercredi 20 Mai 2015**

**Micro crèche**

**Budget prévisionnel**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du budget prévisionnel portant sur les travaux de réhabilitation du bâtiment communal en micro crèche.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	215 000 €	Subvention CAF	138 000 €
Honoraires	15 190 €	Subvention DETR	81 000 €
Acquisition Bâtiment	55 000 €	Subvention LEADER	6 000 €
Acquisition Mobilier	20 000 €	Autofinancement	25 190 €
		Emprunt	55 000 €
Total dépenses	305 190 €	Total recettes	305 190 €

**Travaux effectués par les membres du Conseil**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait que le conseil prenne en charge quelques travaux préparatoires avant l'arrivée des entreprises à savoir :

- la démolition du débarras à l'arrière du bâtiment
- enlèvement de la cuve, des barrières, des dalles
- vider la fosse septique
- débarrasser l'étage

Après discussion, le Conseil Municipal **DECIDE** de programmer les travaux sur 2 dates : le Lundi 22 juin à 14h00 et le Samedi 27 Juin matin si besoin.

### **Recensement 2016 de la population : nomination d'un coordonnateur communal**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu de l'INSEE informant la commune que le recensement de la population s'effectuera en 2016.

Monsieur le Maire ajoute qu'il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la saisie de la collecte de recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Marina VINCENT, secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **EST FAVORABLE**, à l'unanimité, pour nommer Madame Marina VINCENT, coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2016.

### **Recensement 2016 de la population : recrutement d'un agent recenseur**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient de lancer un appel à candidature pour effectuer les missions d'agent recenseur dès septembre 2015.

Monsieur le Maire ajoute que la personne recrutée sera présentée notamment à l'occasion des vœux. Une information sera diffusée à l'occasion du repas du CCAS et lors du Bulletin municipal de décembre.

### **Cimetière**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement sur l'informatisation du cimetière réalisée par le groupe de travail sous la responsabilité de Franck LE POTTIER.

Les premières réunions ont consisté à relever l'ensemble des tombes et identifier les concessions à jour et celles devant faire l'objet de recherches plus approfondies.

Le groupe de travail va solliciter à présent les personnes ayant une bonne connaissance du cimetière afin de recueillir un complément d'informations.

Monsieur le Maire ajoute que toutes personnes ayant des interrogations ou souhaitant des informations sur le travail en cours peuvent se renseigner en mairie.

### **Bibliothèque municipale**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réunion du Mardi 19 mai concernant la création d'une bibliothèque. Étaient présents à la réunion de cette fin de journée, des membres du conseil, de futurs bénévoles et Alice BAILLY, animatrice au réseau bibliothèque de la CIDERAL.

La réunion a débuté par une visite du Bâtiment CER qui va accueillir la future bibliothèque et qui comprendra également la cybercommune.

Ensuite, Madame Bailly a présenté le réseau bibliothèque de la Cideral, son fonctionnement et les critères pour pouvoir bénéficier du fonds de livres de la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

Ensuite nous avons évoqué le rétro planning qui nous permettrait de pouvoir ouvrir à la population la bibliothèque au 1er janvier 2016.

Les membres du Comité de pilotage pour la mise en place de la dite bibliothèque vont débuter leur travail par un tri des livres que la commune a reçu de divers donateurs (ce tri aura lieu le mardi 30 juin et le mercredi 1er juillet de 14 h à 17 h).

S'en suivra la classification des livres et si possible une informatisation de ceux-ci pour les intégrer au logiciel du réseau bibliothèque de la CIDERAL.  
 Le COPIL va également recueillir auprès de la population quel serait les plages d'ouverture les plus concordantes avec leurs attentes : un lundi sur deux en même temps que le club de l'amitié, le mercredi, le samedi ....?  
 Les personnes qui souhaiteraient être bénévoles ou intégrer le COPIL peuvent se faire connaître en mairie.

### Fête des parents

La fête des parents aura lieu le Dimanche 7 Juin prochain à la salle des fêtes. Un lâcher de ballons sera organisé à cette occasion. Un mot a été mis dans les cahiers d'école des enfants.

Un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Une fleur sera offerte aux nouvelles mamans. Deux naissances ont été enregistrées depuis l'an passé, Lénais TAILLARD et Romane COLLIN.

### Personnel : Suppression d'un poste technique de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la nomination de Monsieur Jean-Yves GALLAIS au poste d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, il convient de supprimer l'emploi correspondant au poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

1 - La suppression de l'emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service technique

2 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Emplois de la commune					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Ouvrier Polyvalent	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	1	TC
Ouvrier Polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	TNC (32 heures hebdomadaires)

## Questions diverses

### **Divers administré : 100 ans de Mme JOUAN**

Le Dimanche 14 Juin, Mme Marie Ange JOUAN, doyenne de la commune fêtera ses 100 ans.

En fonction de la famille, une délégation du Conseil Municipal pourrait se rendre vers 16h00 à la Maison de Retraite à l'occasion de l'anniversaire afin d'offrir une fleur à Mme JOUAN.

### **Réseau électrique centre bourg : modification du branchement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité a fait savoir à la commune qu'il était nécessaire de modifier le branchement du point d'alimentation d'électricité du bourg (branchement en triphasé et augmentation de puissance).

ERDF a établi un devis pour la réalisation de ces travaux. Le devis s'élève à 2298.96 € TTC.

Monsieur le Maire ajoute que le SDE a été sollicité pour une prise en charge du montant des travaux.

Considérant la nécessité des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis et d'engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux dans l'hypothèse où le SDE ne prend pas en charge financièrement ces travaux.

### **Salle des sports d'Uzel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée afin que le Conseil Municipal soutienne les élus d'Uzel dans leur projet de rénovation de la salle des sports communale. En effet, cette salle, d'intérêt de territoire dans le périmètre des anciennes communes du Canton d'Uzel nécessite pour sa rénovation d'aides financières. La salle est en effet utilisée par les enfants et adultes des communes limitrophes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**-SOUTIENT** pleinement, le projet de rénovation de la salle des sports d'Uzel, projet porté par les élus d'Uzel.

**-AJOUTE**, qu'en raison des projets d'investissements communaux et du budget de la commune, la commune du Quillio ne pourra pas participer au financement de la salle dans le cadre des dépenses d'investissement et de fonctionnement.